



## **Compte rendu de la Journée d'études « Le temps des territoires »**

**Arras, 2 et 3 juin 2016**

### ***Reverdifier le « Pays Noir » : reboisement et trame verte dans les Hauts-de-France***

« Reverdifier le "Pays Noir" : reboisement et trame verte dans les Hauts-de-France », tel était le thème de cette troisième édition du cycle « Le temps des territoires », initié par le GHFF en 2014 : elle s'est tenue les 2 et 3 juin à Arras en partenariat avec l'Université d'Artois.

Le choix du thème de cette journée d'études s'inscrit pleinement dans l'actualité forestière et dans les nouvelles perspectives encouragées par le Programme national de la forêt et du bois, approuvé par le Conseil supérieur de la forêt et du bois le 8 mars 2016, et ses prolongements à venir en région avec les programmes régionaux de la forêt et du bois. Ce programme envisage d'initier des évolutions majeures en forêt afin de relever deux défis d'égale importance : *le défi économique* pour augmenter la valorisation des ressources forestières et *le défi écologique* pour protéger la forêt et sa biodiversité, et la renouveler face aux menaces et aux effets du changement climatique. Parallèlement, le « Contrat de filière forêt bois du Nord-Pas de Calais et de la Picardie 2015-2020 », signé le 7 juillet 2015, prolongeant d'une certaine manière le « Plan forêt régional » décidé par l'ancien Conseil régional Nord-Pas de Calais le 13 mai 2009, justifiait de localiser ce nouveau « Temps des territoires », axé sur le reboisement et la trame verte, dans la nouvelle région élargie des Hauts-de-France. Même si la montée sur le terril 11/19 de Loos-en-Gohelle (le plus haut d'Europe avec ses 186 m), au début de la tournée du jeudi après-midi, s'est faite sous un crachin et dans une certaine fraîcheur pour la saison, le choix du lieu était tout à fait pertinent : les sites visités, les exposés présentés en salle et les débats, qui ont animé ces deux journées, ont été très intéressants et riches d'enseignements. Comme à l'habitude, le prochain *Cahier du GHFF Forêt, environnement et société*, le n°27 à paraître fin janvier 2017, portera trace de ces journées de terrain.

L'ancienne région Nord-Pas de Calais présente le taux de boisement le plus faible de France, autour de 9 %<sup>1</sup> et, même si la fusion des deux anciennes régions de la France du Nord (la Picardie et le Nord-Pas de Calais) relève aujourd'hui le taux de boisement des Hauts-de-France autour de 13 %, l'ambition d'accroître la place de la forêt dans ces territoires semble encore bien pertinente et sera vraisemblablement reprise à son compte par le nouveau Conseil régional, même si ce doit être avec des modalités et des objectifs différents.

---

<sup>1</sup> Chiffre variable selon les sources qui renvoie à un problème de définition et de statistiques, allant de 9 à 10,4 % si l'on intègre les peupleraies.

**Mais dans quel objectif reboiser ?** De la production de bois comme au temps du Fonds Forestier National (FFN) ? De la protection de la biodiversité sur des espaces où le vivant a souvent été meurtri ? De l'accueil du public en réponse à une forte demande de nature de la part d'une population à dominante citadine ? Reboiser pour enrichir son patrimoine ? Pour restaurer des friches ? Pour protéger les ressources en eau ? Pour renforcer la qualité cynégétique ?

De fait, les motifs peuvent être nombreux et variables, mais il est essentiel que l'objectif assigné à un reboisement soit clairement identifié, et que le devenir du boisement le soit aussi : quel développement en est attendu ? Quelle gestion y sera assurée et avec quels moyens ? Quels usages seront privilégiés et quelle sera la destinée du bois produit ?

**Mais où reboiser ?** Dans cette région densément peuplée (près de 6 millions d'habitants), où l'urbanisation est fortement consommatrice d'espaces et où la qualité des terres agricoles justifie que l'on accorde toute sa place à l'agriculture, sur quel foncier peut-on, veut-on reboiser ? Reboiser un terrain privé ou un terrain public ? Une parcelle agricole, un espace « naturel », une parcelle en friche défigurée par l'industrie ou délaissée par l'aménagement urbain ?

Nous l'avons vu lors de la visite de quatre sites durant la tournée de terrain du jeudi 2 juin mais aussi lors des exposés en salle le lendemain, tous les cas sont possibles. Avec une « appétence » toute particulière, pourrait-on dire, pour les anciennes peupleraies dans l'objectif de substituer à ce pauvre peuplier « mal aimé », « maudit » et « indigne », d'autres feuillus plus fréquentables !

Boisement au pied de terril tout en laissant la biodiversité s'épanouir naturellement mais en contrôlant la colonisation végétale au sommet, si nécessaire par des chèvres, pour maintenir les milieux ouverts et la couleur noire du terril véritable identité du territoire de l'ancien bassin minier classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2012.

Plantation d'un verger sur une parcelle communale délaissée en face d'un cimetière pour créer un espace de convivialité et d'agrément ou encore un petit boisement à côté d'un terrain de football selon un curieux et onéreux schéma en « colimaçon » !

Boisement d'une terre agricole pentue et ingrate à la fois pour renforcer un patrimoine à transmettre aux enfants, pour récolter un peu de bois et pour améliorer la qualité cynégétique du domaine en continuité d'un boisement limitrophe existant et renforçant un cœur de nature.

Boisement pour protéger la ressource en eau et, notamment, le boisement des champs captants de Douai à Esquerchin mené en 2003-2004 en constitue une magnifique illustration. Ici, ce qui est remarquable, c'est bien sûr la qualité de la réalisation et la vigueur du boisement (géré par l'ONF) mais c'est aussi le montage d'une opération qui, à partir de l'accord d'un agriculteur partant à la retraite et heureux d'un tel devenir pour sa terre, a réuni la ville de Douai, la Communauté d'agglomération du Douaisis, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil général du Nord, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable, ainsi que la Région, l'État et l'Europe : ainsi, a pu se concrétiser, malgré l'opposition des organisations professionnelles agricoles, cette superbe opération de plantation utile dans le cycle de l'eau.

Et boisement aussi à l'initiative des intercommunalités comme la Communauté urbaine d'Arras pour « renaturer » le territoire dans le cadre d'un « plan boisement », par exemple en implantant un verger sur un ancien site industriel ou un boisement sur une ancienne décharge ou en restaurant et confortant le « cœur de nature » que constitue le bois de la citadelle. Ou encore la Communauté urbaine de Dunkerque sur le territoire de Flandre-Dunkerque où la trame verte et bleue devient outil d'intégration territoriale en organisant, au travers du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la protection des espaces de nature et leur connexion à travers cours d'eau et ripisylves, réseau de haies ou « pas japonais » de nature. L'un comme l'autre de ces exemples de boisements menés par des intercommunalités font le pari d'une biodiversité au service du

territoire souhaitant maximiser les apports de la nature dans tous les registres de la vie économique, écologique et sociale, de la protection contre les inondations, de la qualité du cadre de vie, de l'accueil du public et de l'animation culturelle. Des documents de planification jusqu'à la réalisation sur le terrain, il n'y a un pas, mais déjà de beaux exemples montrent que la chose est possible à condition d'un nécessaire dialogue et d'une concertation entre les différents acteurs territoriaux concernés ou impliqués, et tout particulièrement les agriculteurs.

**Mais avec qui reboiser ?** Avec l'appui de l'ONF, comme à Douai-Esquerchin et Hénin-Carvin pour la protection de l'eau, sur les terrils de Raismes-Saint-Amand-Wallers, sur la ceinture verte de Gravelines ou encore sur tant de plus petites opérations portées par des collectivités locales. Avec l'appui du CRPF, et fort du très remarquable « Guide sur le boisement forestier et le renforcement du linéaire boisé en Nord-Pas de Calais » qu'il a réalisé à la demande du Conseil régional ; et non plus seulement dans une optique de production de bois, comme au temps du Fonds Forestier National, mais à la recherche de l'ensemble des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux dont les boisements sont porteurs.

Avec l'appui aussi du milieu associatif : en donnant la parole à « Canopée Reforestation » et aux « Planteurs volontaires », notre session a mis en avant des acteurs tout à fait convaincants à la fois par leur engagement citoyen, par leur force de conviction et leur capacité à impliquer des collectivités, des entreprises ou des mécènes dans des projets de boisements et ainsi à mobiliser des fonds, par leur sens du contact et leur qualité de dialogue avec les propriétaires des terrains, par leur maîtrise technique et, peut-être plus encore, par la façon dont ils constituent des équipes pour réaliser les plantations en réunissant des élèves de lycées agricoles – et agriculteurs de demain ! –, des détenus d'une maison d'arrêt, des handicapés, des habitants : une plantation devient ainsi une belle opération citoyenne et de mixité sociale intergénérationnelle pleine de joie et d'enthousiasme pour un projet d'avenir !

**Les Hauts-de-France, terre de boisement ?** Le nouveau Conseil régional issu des élections de décembre 2015 a demandé à l'interprofession « Nord Picardie Bois » de rédiger et lui proposer pour le mois de novembre, un « master plan » prolongeant et traduisant en projets d'actions les orientations du Contrat de filière signé à l'été 2015 par 22 acteurs représentant la filière forêt bois et par les conseils régionaux des deux anciennes régions Nord-Pas de Calais et Picardie. De son côté, l'État va demander au Préfet de région et au Président du Conseil régional des Hauts-de-France d'entreprendre la rédaction du Programme régional de la forêt et du bois, déclinaison régionale du Programme national. Ce document devra bien sûr être mené en commun et en harmonie avec le contrat stratégique de filière et son « master plan », de la même façon que le Programme national s'est nourri du Contrat stratégique national de filière. L'exercice est d'autant plus crucial que, si le Programme national trace clairement la voie d'avenir et affirme une orientation générale nette et, le plus possible, quantifiée, il laisse une grande place à l'adaptation régionale : ce n'est pas l'État qui dit à la Région ce qu'elle doit faire, c'est la Région qui, au terme d'une analyse approfondie et partagée par toutes les parties prenantes, affirme ses choix et explicite ses engagements.

Le travail sera évidemment délicat, il appellera une grande concertation et beaucoup de dialogue ; chacun n'obtiendra pas tout ce qu'il souhaite, il y faudra des compromis responsables et assumés, au terme desquels chacun devrait trouver malgré tout avantage et où l'intérêt général devrait sortir renforcé.

Il est clair que le dialogue avec les agriculteurs devra être particulièrement approfondi. L'objectif n'est évidemment pas de rajouter aux difficultés de l'agriculture, il n'est aucunement question de

consommer de bonnes terres agricoles. Au terme de cette journée d'études, il semble qu'une analyse multicritères devrait permettre de démontrer les intérêts du boisement, ses apports ainsi que les coûts qu'il peut permettre d'éviter : sur des terres agricoles qui s'y prêtent, de belles et utiles réalisations semblent tout à fait envisageables.

Boisement ne veut pas systématiquement dire constitution de bois ou de grandes forêts : des vergers de petite taille, des haies ou des arbres s'intégrant dans un dispositif d'agroforesterie peuvent également constituer des formes de retour de l'arbre dans la région bienvenues, porteuses de services écosystémiques et sociaux tout en présentant de nombreux avantages pour l'agriculture et en participant aux équilibres écologiques.

Les deux exposés historiques qui ont ouvert la matinée du vendredi 3 juin ont montré combien la forêt n'est pas figée sur un territoire : au gré de l'histoire, au gré des besoins et des demandes des hommes au fil du temps, les forêts varient dans leur surface, dans leur localisation, dans leur composition, dans leur physionomie. La forêt reflète la société : aujourd'hui, que demande notre société à la forêt ? Nous l'avons vu, les demandes sont nombreuses et variées, les objectifs sont divers, pas toujours bien conciliables. Comment choisir ? Où placer les curseurs ? Le Programme régional de la forêt et du bois saura-t-il fixer et hiérarchiser les choix, les faire partager par l'ensemble des acteurs et les traduire par un document d'action qui les engage tous ? Saura-t-il bâtir cet équilibre impossible dans une responsabilité assumée ?

Charles DEREIX et Marc GALOCHET



*Exposés et débats de la journée d'études à la Maison de la Recherche de l'Université d'Artois (Arras)*  
(cliché : M. Galochet, 3 juin, 2016).



*Tournée de terrain, visite d'une plantation à Boiry-Notre-Dame (cliché : M. Galochet, 2 juin, 2016).*



*Tournée de terrain, visite d'une plantation à Inchy-en-Artois (cliché : M. Galochet, 2 juin, 2016).*